



Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201
Wendake (Québec) G0A 4V0
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

Assembly of First Nations Quebec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201
Wendake, Quebec G0A 4V0
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Conformité au registre des armes à feu : l'APNQL considère que le gouvernement Legault rate la cible

Montréal, 31 janvier 2019 – Le 21 janvier dernier, la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, a annoncé des mesures visant à assouplir les exigences de la Loi relative à l'immatriculation des armes à feu. L'APNQL a réagi à la démarche du Québec en dénonçant l'absence de toute considération des réalités vécues par les détenteurs d'armes à feu chez les Premières Nations.

Profitant de la tenue d'une élection régionale ces derniers jours, qui a vu la réélection de Ghislain Picard à la tête de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL), les chefs de l'APNQL ont insisté sur le besoin de lancer un message clair à l'intention du gouvernement du Québec qui doit tenir compte des spécificités propres aux Premières Nations, incluant toute loi ou projet de loi qui ignore totalement nos droits ancestraux et issus de traités.

L'APNQL tient à réitérer auprès du gouvernement du Québec le fondement de sa position contenu dans une résolution adoptée par les chefs en 2016. « Le gouvernement Legault doit comprendre nos réalités quotidiennes. Nos populations se situent dans un spectre qui leur semble totalement étranger. Paradoxalement, le gouvernement du Québec se dit à l'écoute mais ne semble pas entendre », a déclaré Christian Awashish, Chef de la communauté atikamekw d'Opitciwan.

« Encore une fois, un système imposé qui coûte des millions mais qui sera probablement inefficace à plusieurs égards. Notre sécurité ne dépend pas de ce système. Notre sécurité dépend des femmes des hommes qui œuvrent quotidiennement dans nos communautés pour assurer une protection de nos populations, alors pourquoi ne pas investir dans nos services ? Comme élu, nous avons la responsabilité de garantir la sécurité de tous nos membres et ce devoir repose aussi sur le gouvernement du Québec. Ce n'est certainement pas en ajoutant de la lourdeur administrative que la qualité de vie et de la sécurité de nos populations s'améliorera », a déploré la Cheffe Adrienne Jérôme de la Première Nation Anishinabe de Lac Simon.

« Nombreux sont nos membres pour qui le mode de vie dépend de la chasse, c'est une question de subsistance pour la plupart. L'application de cette loi risque de provoquer des conflits et des confrontations indésirables. Par conséquent, nos gens ne remettront pas leurs armes sans résistance », a ajouté le Chef Steeve Mathias de la Première Nation Anishinabe de Long Point.

« L'APNQL privilégiera toujours la voie politique lorsqu'elle juge que certains irritants peuvent potentiellement avoir un impact négatif dans la relation entre le gouvernement provincial et les Premières Nations. Quoiqu'il en soit, en dépit de la position que certains de nos gouvernements des Premières Nations ont adoptée pour protéger leurs membres d'une pénalité, l'APNQL n'est pas disposée à donner quelque directive que ce soit sur la conformité ou la non-conformité à la Loi avant d'avoir eu une rencontre politique avec le Québec. Au-delà de toute considération, ce gouvernement doit prendre acte du fait que les Premières Nations ont juridiction en matière de gestion des armes à feu sur leurs territoires. À ce chapitre, le gouvernement rate la cible », a conclu Ghislain Picard, Chef de l'APNQL.

À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est l'organisme politique qui regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador. Suivez l'APNQL sur Twitter @APNQL.

- 30 -

Renseignements :

Alain Garon, agaron@apnql.com

Conseiller aux communications

Cell. : 418 254-4620